

COMMUNE DE LANGOIRAN

2^{ème} MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU

3. EXTRAIT DU ZONAGE



PROJET DE MODIFICATION
SIMPLIFIEE mis à disposition du
public du 06/02/20 au 06/03/20

PLU MODIFIE
par délibération du Conseil
Municipal le 20/07/20

Affaire n°19-31 e

Architectes D.P.L.G.

Urbanistes D.E.S.S.

Paysagistes D.P.L.G.

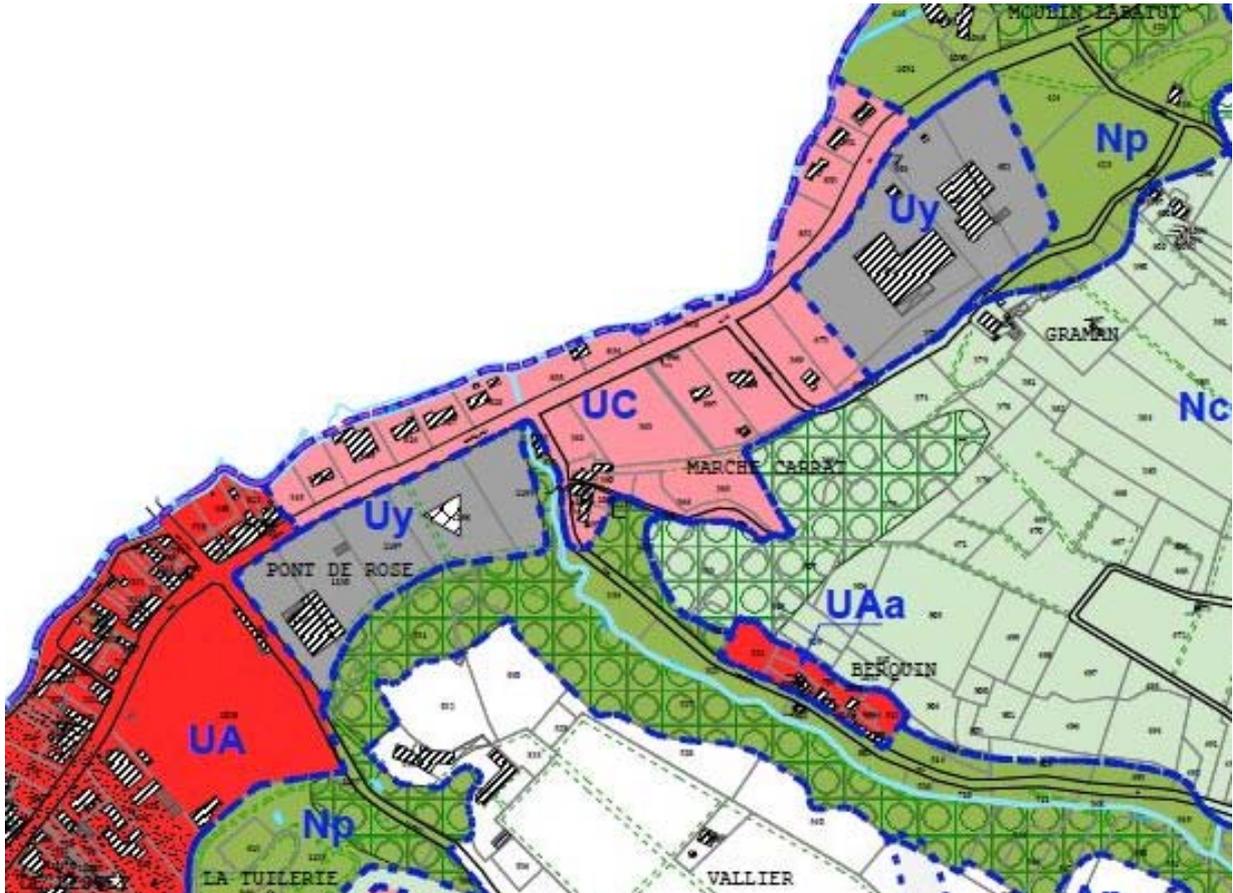
38, Quai de Bacalan
33300 BORDEAUX

Tél. 05 56 29 10 70

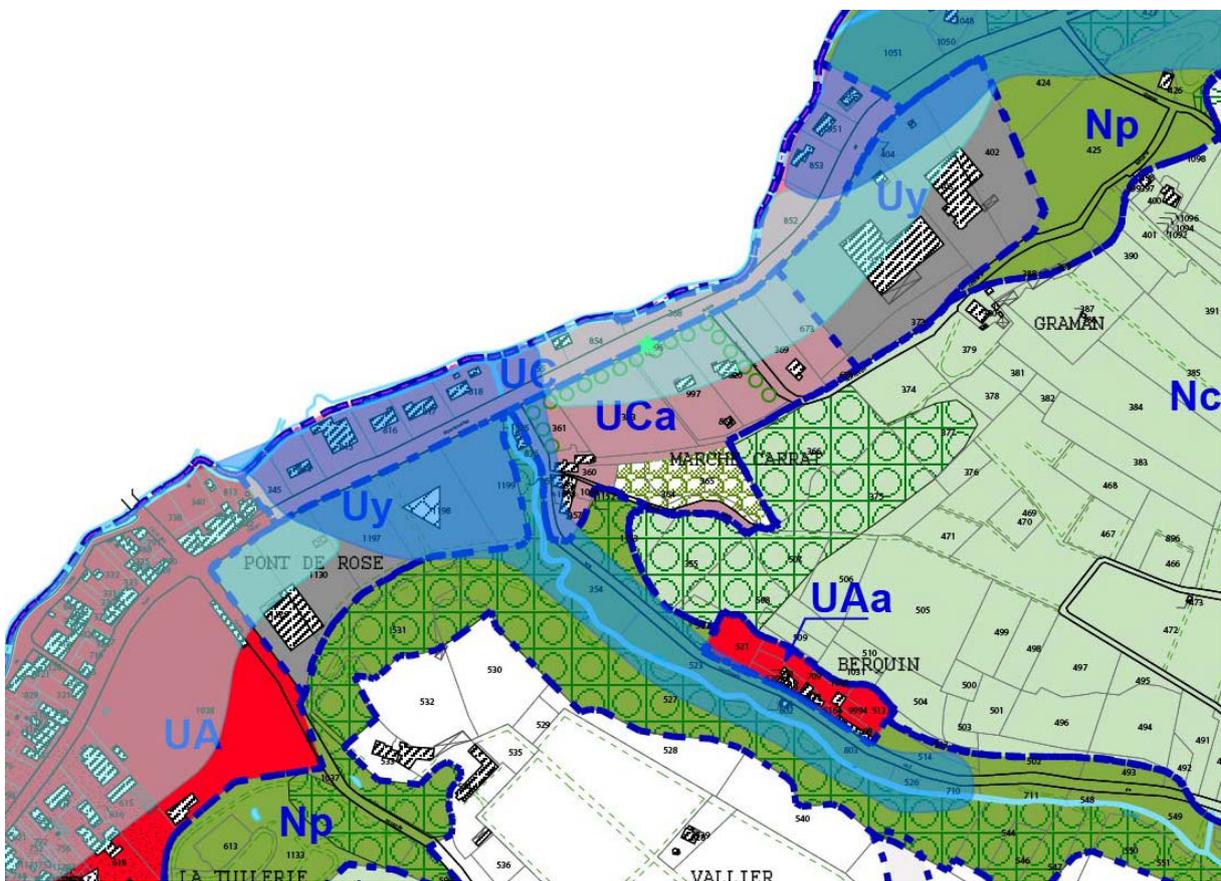
Email :
contact@agencemetaphore.fr



ZONAGE DU PLU APPROUVE LE 29/09/2005



ZONAGE DU PLU APRES MODIFICATION SIMPLIFIEE



Le Département de la Gironde est classé par arrêté préfectoral du 22/12/2000 en Zone à risque d'exposition au plomb.

LEGENDE

ZONAGE



UA (zone)



UAf (secteur de zone)

ZONES URBAINES : Zone "U"

ZONES A URBANISER : Zone "AU"

ZONES NATURELLES : Zone "N"

ZONES AGRICOLES : Zone "A"

AUTRES INDICATIONS :



Emplacement réservé



Espace boisé classé à conserver au à créer au titre du L. 130-1



Arbre et Entité boisée à protéger article L.123 -1-7 du Code de l'Urbanisme



Plantations à créer



Point de passage obligé



Zone potentiellement soumise à risque où les dispositions prévues par le P.P.R. s'appliquent.



Constructions récentes ne figurant pas sur le plan de cadastre



Zonage de concentration des ruissellements (à titre indicatif)



Zonage de concentration des débordements de cours d'eau (à titre indicatif)